

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 6 décembre 2005 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 2 décembre 2005.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 2 décembre 2005 a été affichée à la porte de la mairie.

Le compte-rendu de séance du 8 novembre 2005 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Permanences juridiques
2. SE 38 – rue du 8 mai 1945 – enfouissement de réseaux
3. SE 38 – parking chemin du Morel – enfouissement de réseaux
4. Acquisition parcelle AT 54-55 modification de la délib. du 08.11.05
5. Lancement de la procédure pour la maîtrise d'œuvre rue du 8 mai 1945
6. Résultat de la commission de la commande publique du 03.12.05
7. Maîtrise d'œuvre aménagement de l'ancienne boulangerie : lancement de la consultation
8. Maîtrise d'œuvre aménagement chemin de wessling (PVR) : lancement de la consultation
9. Décisions modificatives sur le budget primitif 2005
10. Versement acompte sur la subvention 2006 – Maison Pour Tous
11. Versement acompte sur la subvention 2006 – P'Tits Loups
12. Versement acompte sur la subvention 2006 – Coopérative Scolaire
13. Questions diverses
 - Déneigement : tarif de la saison 2005/2006
 - Point sur les modifications du POS
 - Point sur l'état du bureau de Poste de la commune

M. Le Maire demande à l'assemblée de l'ajout de deux points à l'ordre du jour en questions diverses :

- Déneigement : tarif de la saison 2005/2006
- Point sur l'état du bureau de Poste de la commune

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire propose Mme Edith BUISSON comme secrétaire de séance. Mme Anne-Marie PAPON se porte candidate. Mme Edith BUISSON est élue secrétaire de séance par 10 voix contre et 11 voix pour.

1. Permanences juridiques

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier en date du 21.11.05 envoyé par Maître Cendrine Sandoli. Celle-ci explique qu'aucun rendez-vous n'a été pris lors de la permanence de septembre. Il est donc proposé pour l'année 2006 de fixer des rendez-vous groupés à la demande, sans excéder le nombre de 4 sur l'année.

Le coût pour la collectivité resterait inchangé, à savoir 138 € par permanence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : Autorise M. le Maire à prolonger la convention avec Maître Cendrine Sandoli pour des permanences avec rendez-vous groupés, sans excéder le nombre de 4 permanences sur l'année 2006.

Suite à une demande de M. François PERNOUD, M. Le Maire explique que les permanences étaient complètes durant 3 ans puis cette dernière année, la fréquentation a baissé. Parmi les nombreuses causes possibles, le manque d'information de la population peut constituer une explication. Une information sur Jour après Jour sera faite dès le mois de janvier.

2. SE 38 – rue du 8 mai 1945 – enfouissement de réseaux

- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité rue du 8 mai 1945

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE 38) a étudié la faisabilité de l'opération.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec la commune et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont exposés.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et à l'unanimité :

- | | |
|---|-----------|
| - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir : | |
| - Prix de revient prévisionnel TTC | 100 798 € |
| - Financements externes | 64 840 € |
| - Participation totale de la commune (frais SE38 + contribution Aux investissements) | 35 958 € |
| - PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 | |
| pour un montant de | 4 045 € |

Suite à des questions de Ms JANSSEN et NOE, M. Le Maire indique que dans le cadre des accords avec SE 38, c'est cet organisme qui perçoit les subventions y compris celle du Conseil Général (question de M. BESANGER). La commune ne

payant que le solde. La commune s'engage pour 2 ans. Si nous devons abandonner le projet, nous serions dans l'obligation de refaire un dossier.

- Travaux sur réseaux de France Télécom rue du 8 mai 1945

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE 38) a étudié la faisabilité de l'opération. Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec la commune et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont exposés.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
- Prix de revient prévisionnel TTC 35 409 €
- Financements externes 2 575 €
- Participation totale de la commune (frais SE38 + contribution aux investissements) 32 834 €
- PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour un montant de 1 421 €

3. SE 38 – parking chemin du Morel – enfouissement de réseaux

- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité chemin du Morel

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE 38) a étudié la faisabilité de l'opération. Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec la commune et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont exposés.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
- Prix de revient prévisionnel TTC 47 358 €
- Financements externes 15 431 €
- Participation totale de la commune (frais SE38 + contribution aux investissements) 31 927 €
- PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour un montant de 1 900 €

M. NOE demande pourquoi il ne s'agit pas de la même proportion sur les deux chantiers (rue du 8 mai 1945 et chemin du Morel). M. Le Maire indique que la 1^{ère} opération est limitée à 40 000 € (au taux maximum) et que la 2^{ème} opération de l'année a un taux minoré.

A titre d'information, M. JF BLANC indique à l'assemblée qu'une réunion de la commission se tiendra le 14 décembre.

- Travaux sur réseaux France Télécom chemin du Morel

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE 38) a étudié la faisabilité de l'opération. Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec la commune et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont exposés.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
- Prix de revient prévisionnel TTC 6 205 €
- Financements externes 453 €
- Participation totale de la commune (frais SE38 + contribution aux investissements) 5 752 €
- PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage Du SE 38 pour un montant de 249 €

Suite à une demande, le Maire précise que le Conseil Général subventionne les opérations selon un barème. La demande de M. JANSSEN (présentation détaillée des dossiers SE 38) sera prise en considération.

4. Acquisition parcelle AT 54-55 modification de la délib. du 08.11.05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise le 8 novembre 2005 d'acquiescer à l'amiable deux parcelles de terrains situées à proximité des équipements sportifs, cadastrées « AT » 54 d'une superficie de 2 803 m² et « AT » 55 d'une superficie de 3 661 m² appartenant à Monsieur Michel FRETTE.

Il rappelle le prix accepté par le Conseil Municipal qui s'élève à 21 010 €. Il indique que le prix, sans les frais, est d'un montant de 19 500 €. Il rappelle que ces parcelles avaient été évaluées par le service des Domaines le 20 novembre 2003 pour une valeur vénale de 20 000 €.

Il indique au Conseil Municipal que les terrains sont occupés par un fermier, M. Antoine VEYRON, titulaire d'un bail à ferme en date du 7 novembre 1974 et que copie de ce bail a été remise à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : considérant l'intérêt communal à l'acquisition de ces parcelles, décide d'acquiescer les terrains concernés au prix de 19 500 € (dix-neuf mille cinq cents euros), prend acte de l'existence d'un bail à ferme sur ces parcelles dont le titulaire est M. Antoine VEYRON, et charge Monsieur le Maire de signer tous actes afférents.

5. Lancement de la procédure pour la maîtrise d'œuvre rue du 8 mai 1945

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 2003 désignant le Cabinet Alp'Etudes pour une mission d'esquisse concernant l'aménagement du Centre Village.

Le cabinet, en collaboration avec la Commune et les concessionnaires a effectué cette mission et remis son travail. A ce stade du dossier, il convient désormais de lancer la procédure de consultation préalable au choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du Centre Village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour : charge M. le Maire de procéder à une consultation d'entreprises pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 et du Centre Bourg avec une mise en concurrence selon le code des marchés publics.

Suite à la question de M. NOE sur la mission du maître d'œuvre dans le suivi du dossier, M. CHAMBON indique qu'il s'agit de faire un état des lieux et de faire une proposition globale d'aménagement. M. PERNOUD demande si une enveloppe budgétaire est prévue. Ms GASSAUD et CHAMBON répondent qu'il est prévu au budget 2006 une fourchette entre 200 000 € HT et 250 000 € HT sur la rue du 8 mai 1945 pour la totalité des travaux. Le dossier a été présenté lors d'une commission aménagement en début d'année. D'autres réunions auront lieu et en particulier une où sera présentée l'Avant Projet Sommaire. M. CHAMBON précise que le dossier peut être demandé par les élus à l'adjoint concerné et consulté en mairie.

6. Résultat de la commission de la commande publique du 03.12.05

Bernard GASSAUD, Maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission chargée de la commande publique qui s'est tenue le 3 décembre 2005 concernant plusieurs marchés (article 28 du CMP). Monsieur le Maire a présidé cette commission et communique les conclusions de cette réunion.

- Création d'un parking au chemin du Morel 1^{ière} tranche

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition suivante :

SCTP – 38850 CHIRENS - Montant : 16 380 € HT

- Création d'une voie au chemin des Marronniers

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition suivante :

SCTP – 38850 CHIRENS - Montant : 15 338 € HTLe conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : prend acte des décisions de la commission de la commande publique et charge M. le Maire de signer les pièces et annexes des marchés ci-dessus définis, et le mandate pour lancer les ordres de service y référant dans les délais fixés par la réglementation.

M. BLANC répondant à une question technique de M. PERNOUD, explique que 600 m³ de matériaux du chemin du Morel seront amenés au chemin des Marronniers, le reste (1200 m³) sera déposé en attente sur une parcelle municipale.

7. Maîtrise d'œuvre aménagement de l'ancienne boulangerie : lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de l'ancienne boulangerie située dans un local communal Rue du 8 mai 1945 pour intégrer un nouveau local communal réhabilité Avenue Charles Délestraint.

Compte-tenu du mauvais état du bâtiment cadastré « AV » 88, Rue du 8 mai 1945, il conviendra d'engager des travaux pour sa réhabilitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 4 abstentions et 17 voix pour : charge M. le Maire de procéder à une consultation d'entreprises pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancienne boulangerie avec une mise en concurrence selon le code des marchés publics.

M. GILLES souhaite connaître quel est l'objet de la réhabilitation, M. le Maire indique que ce sera un logement locatif. Mme PAPON demande des précisions sur le tènement, M. le Maire explique qu'il s'agit de la surface occupée par le bâtiment de l'ancienne boulangerie et de sa réserve.

8. Maîtrise d'œuvre aménagement chemin de wessling (PVR) : lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 juillet 2005 décidant l'instauration d'une P.V.R. (participation pour Voirie et Réseaux) afin d'urbaniser des terrains situés à proximité de la voie communale, mitoyenne avec la Commune de Coublevie, dite Chemin de Wessling.

Afin de permettre la réalisation des travaux projetés, il convient de procéder au lancement de la procédure de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : charge M. le Maire de procéder à une consultation d'entreprises pour la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser Chemin de Wessling avec une mise en concurrence selon le code des marchés publics.

Suite à une question de M. JANSSEN, M. le Maire informe l'assemblée qu'un permis de construire a été déposé et que la commune doit faire les travaux conformément à la convention passée avec les propriétaires.

9. Décisions modificatives sur le budget primitif 2005

M. le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2005 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Investissement

OBJET DES CREDITS	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	CHAPITRE ET ARTICLE	SOMMES	CHAPITRE ET ARTICLE	SOMMES
Comptes de dépenses				
Instal. De voirie			2152	+ 600 00
Mat de transport			2182	+ 3 000 00
Mat de bur. Et inf.			2183	+ 1 500 00
Autres im. Corpor.			2188	+ 3 400 00
Mat. Roulant de voirie	21571	- 8 500 00		
TOTAUX		- 8 500 00		+ 8 500 00

Le Conseil, après en avoir délibéré par 5 voix contre, 5 abstentions et 11 voix pour : approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

10. Versement acompte sur la subvention 2006 – Maison Pour Tous

M. Bernard GASSAUD Maire informe l'assemblée que la Maison Pour Tous a fourni un budget prévisionnel pour l'année 2006. Comme chaque année, la participation financière de la commune est indispensable au fonctionnement de cette association. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'intérêt communal certain que représente la Maison Pour Tous. D'autre part, compte tenu de la date du vote du budget communal fixée au cours du 1^{er} trimestre 2006 et des besoins financiers de l'association pour son bon fonctionnement des activités du mercredi et du centre-aéré de février 2006, il convient de délibérer sur le vote d'un acompte sur la subvention de l'année 2006.

Les besoins de l'association pour le 1^{er} trimestre 2006 s'élèvent à 14 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : décide d'un versement d'acompte sur la subvention de l'année 2006 de 14 400 €, et dit que cet acompte sera versée à la Maison Pour Tous au 15/01/2006,

11. Versement acompte sur la subvention 2006 – P'Tits Loups

M. Bernard GASSAUD Maire informe l'assemblée que la Crèche Halte Garderie "Les P'tits Loups" a fourni un budget prévisionnel pour l'année 2006. Comme chaque année, la participation financière de la commune est indispensable au fonctionnement de cette association.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'intérêt communal certain que représente la Crèche Halte Garderie "Les P'tits Loups".

Compte tenu de la date du vote du budget communal fixée au cours du 1^{er} trimestre 2006 et des besoins financiers de l'association pour son bon fonctionnement, il convient de délibérer sur le vote d'un acompte sur la subvention de l'année 2006.

Le besoin de l'association pour le 1^{er} trimestre 2006 s'élèvent à 13 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : décide d'un versement d'acompte sur la subvention de l'année 2006 de 13 500 €, et dit que cet acompte sera versé à la Crèche Halte Garderie "Les P'tits Loups" au 15/01/2006,

12. Versement acompte sur la subvention 2006 – Coopérative Scolaire

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une subvention représentative des dépenses pour les fournitures scolaires de l'école élémentaire publique est versée à la Coopérative scolaire.

Il est proposé à l'assemblée que soit versé un acompte sur la subvention de l'école élémentaire publique afin de permettre une avance de trésorerie.

M. Le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte sur la subvention 2006 d'un montant de 3 000 € à la Coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : considérant que cet acompte est indispensable pour le bon fonctionnement du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2005/2006 pour l'école élémentaire publique, décide de verser un acompte de 3 000 € sur la subvention 2006 à la Coopérative scolaire pour les dépenses de fournitures scolaires de l'école élémentaire publique,

13. Questions diverses

- Déneigement : tarif de la saison 2005/2006

Monsieur Jean-François BLANC adjoint aux travaux rappelle que depuis la saison hivernale 1982-1983, la commune fait appel à un agriculteur pour effectuer à l'aide de son tracteur, le déneigement des voies communales. A cet effet, une convention est passée avec l'intéressé, qui comporte une formule de révision avec comme base de référence le bulletin mensuel des statistiques avec des indices GAZOLE, TRACTEUR et SALAIRE de la région Rhône-Alpes.

M. Jean-François BLANC rappelle que pour la saison 2004/2005, le tarif horaire avait été fixé à hauteur de 32,53 €. Il convient de réviser le tarif pour la prochaine saison.

Compte tenu du mode de calcul, le tarif est fixé à 34,42 €. En outre, le Conseil Municipal décide d'attribuer une astreinte pour une durée de 3 mois à M. GONON. Les conditions seront fixés par convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : approuve le tarif ci-dessus énoncés, et autorise M. Le Maire à signer la convention avec M. GONON.

M. PERNOUD indique qu'il y a des plaques de verglas dans le chemin du Janin et dans les cours de l'école. M. BLANC a noté la remarque et fera le nécessaire.

- Point sur les modifications du POS

Suite à la décision du conseil municipal du 9 février 2005 de choisir le cabinet ARCANE pour la constitution du dossier de modification du P.O.S. de la commune révisé le 18 avril 2000,

Le dossier est prêt et les dernières modifications demandées sont actuellement finalisées par M. Chareyron, chargé de l'opération.

Parallèlement, par courrier du 9 novembre 2005, le Maire a saisi le Président du Tribunal Administratif afin qu'il désigne un commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en janvier 2006 et nous sommes dans l'attente de cette désignation pour que le Maire prenne l'arrêté ouvrant l'enquête publique.

Dès réception du document provisoire, la commission urbanisme sera réunie et les conseillers municipaux recevront par mail les modifications projetées concernant le règlement. Le projet de Modification du POS sera ensuite adressé au personnes publiques associées : services de l'Etat, chambres consulaires, avant la mise à l'enquête publique. Les plans des E.R. modifiés sont consultables en Mairie.

Si des modifications sont demandées par les conseillers municipaux, elles pourront être notifiées lors de l'enquête publique.

Dès réception du dossier, M. CHAMBON indique qu'une copie sera adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

- Point sur l'état du bureau de Poste de la commune

M. Le Maire informe l'assemblée du maintien du bureau de poste de la commune, cependant des horaires seront adaptés à la vie St Jeannaise. Dès début janvier, la procédure va se mettre en place. Un conseiller sera à disposition de la clientèle 2 demi-journées par semaine.

- Diverses informations

M. le Maire transmet l'invitation pour le samedi 10 décembre à 10h30 à Moirans (centenaire de la loi 1905).

Information de M. RUGET sur le projet du Trincon. Réunion du conseil municipal en séance privée le 16 décembre à 18h en mairie;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Maire,

B. GASSAUD

Rédaction : V. DODDO / B. GASSAUD

Vérification : B. GASSAUD

Date : 13.12.05